

Séance ordinaire du 12 novembre 2015

Procès-verbal



01 (2015-11-477) - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2015, 12H15

AVIS DE CONVOCATION POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 12 novembre 2015, à midi quinze (12h15), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #3 - Sylvain Vidal

Siège #5 - Pierre Audesse

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #4 - Micheline Beaudet

Siège #6 - Yves Gingras

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Sylvie Fortin Graham.

- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 6 novembre 2015 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la session ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

DONNÉ À Saint-Agapit, ce 6e jour de novembre 2015.

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

02 (2015-11-478) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de retirer le point 4. Adoption de l'entente de travail des cadres de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2015-11-479) - Octroie de contrat construction salle multifonctionnelles CDS, résultat d'appel d'offre 2015-14

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par appel d'offre public via le site Web SEAO, pour la construction de trois salles multifonctionnelles (appel d'offre 2015-14);

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes:

Construction Marc Bolduc : 328 598.55 \$ taxes incluses;

Construction René M. Dubeau : 299 993.91 \$ taxes incluses, soumission conforme;

Lévis Construction : 296 900 \$ taxes incluses, soumission conforme;

Construction Jean Breton : 309 083 \$ taxes incluses;

Construction Jacques Dubois et fils : 309 282.75 \$ taxes incluses;

Construction CJ Picard : 316 796.53 \$ taxes incluses;

Construction B et B : 312 093.89 \$ taxes incluses;

Construction Boilard : 287 207.55 \$ taxes incluses, soumission conforme;

Entreprise Québec Hab : 317 800 \$ taxes incluses;

Dussault Développement : 319 900.69 \$ taxes incluses;

Sotraco : 332 482.41 \$ taxes incluses;

Symaco : 314 636.57 \$ taxes incluses.

ATTENDU QUE la municipalité a analysé les trois soumissions les plus basses et que ces dernières étaient conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'octroyer le contrat à Construction Boilard pour un montant de 287 207.55 \$ taxes incluses, au poste budgétaire 23 08 003 722 dans le surplus accumulé affecté-CDS 59 131 00 018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - VARIA

Aucun sujet.

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

06 (2015-11-480) - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 12h25.

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Isabelle Paré directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse